Image not found or type unknown

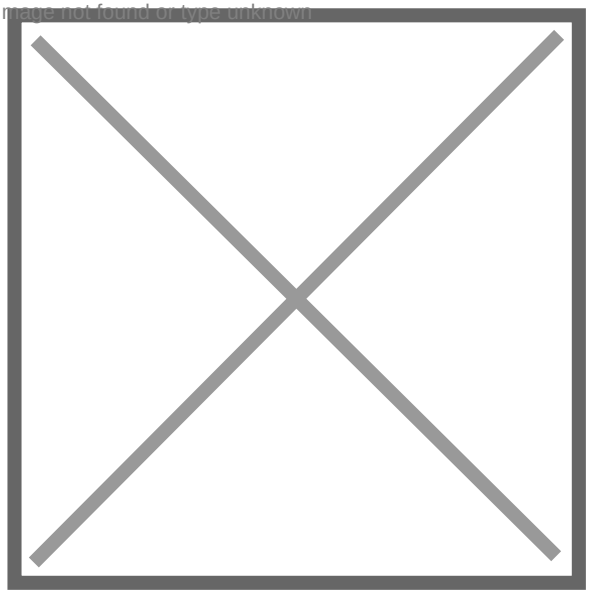

Propriétaire refuse de rembourser le fioul

Par **manza05**, le **03/12/2011** à **12:30**

Bonjour,
je quitte mon logement et mon proprietaire n'a pas trouvé de locataire pour reprendre l'appartement.
Lors de notre entrée nous avons dut remplir la cuve de fioul de 3000L pour pouvoir rembourser à l'ancien locataire le fioul restant dans la cuve etant donné qu'il n'y a pas de jauge.
Pour notre cas n'ayant pas de locataire qui reprenne l'appartement le propriétaire refuse de nous rembourser notre fioul et il utilise la chaudiére pour chauffer son appartement vide de peur qu'il géle mais du coup c'est notre fioul qu'il utilise et veut nous rembourser 10 euros par jour pour cela hors la chaudiére etant tres vielle et le logement mal isolé celle ci consomme nettement plus que ce dont il veut nous indemniser.
Que faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés